# **Ordonnance de prévention : Technicien de maintenance en éolienne**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Ne pas conduire sous l'effet de produits modifiant la vigilance
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Porter un système de protection anti-chute
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des TMS :

* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition
* Respecter les consignes de lutte contre le bruit

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 03/05/2025